

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 MAI

RENTREE DES CHAMBRES

Rentrée peu brillante. La plupart des députés de la gauche ne dissimulent pas leur mécontentement des résultats des élections municipales. Ils reconnaissent que si la République a perdu du terrain, c'est la faute du gouvernement.

A chaque jour, en effet, se fait. M. Floquet n'a-t-il point annoncé, au conseil, que le gouvernement ne pouvait pas soutenir la délibération en vertu de laquelle les autonomistes qui régnaient à l'Hôtel de Ville ont voté dix mille francs aux grévistes verriers?

Arrive ensuite M. Félix Pyat avec une proposition tendant à forcer les verriers de la Seine, victimes des grèves que l'on sait, à

rouvrir leurs usines, à se soumettre aux injonctions de leurs ouvriers sous peine d'expropriation. La chose est motivée au moyen de considérations d'une rare violence.

Mais voilà un incident tragico-burlesque. M. Méline vient de lever la séance lorsque des protestations furibondes retentissent sur les bancs radicaux.

L'accusé se défend d'une voix qui rappelle le cri d'un roitelet dans un ouragan.

Les radicaux hurlent de plus belle; les mélinistes leur répondent bruyamment.

INFORMATIONS

Les élections de ballottage n'ont en rien allégué la gravité de l'échec subi le 6 mai par la République. La vérité se dégage du scrutin malgré le soin mis à l'obscurcir, et nous avons le droit de dire qu'en dépit des mensonges officiels les élections municipales ont été pour les conservateurs l'occasion de nombreuses et éclatantes victoires.

Ce n'est point dans le voyage du général Boulanger que le gouvernement trouvera quelque motif de se rassurer. Les journaux donnent le récit de ces ovations devenues par instant des troubles, grâce à la maladresse du pouvoir.

Les élections municipales ont donné à Neuilly des résultats attendus.

Cette commune, située aux portes de Paris, avait, jusqu'à ce jour, un Conseil municipal absolument radical.

Aujourd'hui, 18 sièges sur 27 appartiennent aux conservateurs.

Le général Henrion-Berlier fait partie de cette liste conservatrice.

OPPORTUNISTES ET RADICAUX

L'élection de M. Gaillard dans le département de l'Isère démontre une fois de plus les beautés supérieures de la concentration telle que la comprennent les radicaux et l'ineffable résignation avec laquelle les modérés en subissent les conséquences.

On sait que, d'après un usage généralement répandu, lorsque deux candidats républicains sont en présence, l'un fut-il M. Frédéric Passy et l'autre M. Basly, celui des deux qui a réuni le moins de voix se retire au second tour de scrutin.

Dans l'Isère, M. Gaillard aurait donc dû reporter ses voix sur M. Girerd, aucune raison valable, aucune question de principe ne s'y opposaient; seulement, il fallait affirmer cet aphorisme que la concentration n'est bonne, valable et applicable que si elle profite aux radicaux; dès qu'elle doit apporter quelque consolation à un infâme opportuniste, elle devient malfaisante et l'on a le droit de ne tenir aucun compte des droits acquis.

M. Girerd a été la victime de cette comédie: comme à la première occasion il se fût concentré à la Chambre sur le dos des conservateurs, je ne perdrai pas mon temps à le plaindre; je tenais seulement à constater la bonne foi radicale et le métier de sacrifié que font les opportunistes.

Ils sont les dupes du radicalisme comme les conservateurs sont les dupes du boulangisme.

On se console de n'avoir pas des opinions bien arrêtées quand on voit à quoi elles servent et à quels dénouements elles aboutissent. (Figaro.)

Un beau rêve

L'autre jour, à la distribution des prix aux enfants de la Société des Alsaciens-

Lorrains, M. Siegfried, député, qui présidait la cérémonie, a prononcé un discours important qui est peut-être appelé à avoir des conséquences historiques considérables.

L'idée capitale de ce discours se trouve dans les passages suivants:

« Nous autres Français, nous avons reconnu avec une entière loyauté que la guerre de 1870 fut une manœuvre coupable, une diversion faite pour sauver une dynastie menacée.

« Que les Allemands reconnaissent loyalement à leur tour que l'annexion de l'Alsace-Lorraine a été une faute dont les funestes conséquences se feront longtemps encore sentir aux deux pays.

« Pour moi, messieurs, j'en ai l'intime conviction, si demain la paix était définitivement scellée entre les deux pays par la rétrocession de l'Alsace-Lorraine, moyennant justes compensations, le plus glorieux avenir serait réservé aux deux nations.

« Non-seulement une alliance politique serait la conséquence naturelle d'un arrangement équitable, sauvegardant l'honneur et les intérêts des deux peuples, mais une union douanière pourrait en résulter pour le plus grand bien des travailleurs.

« Une entente, un arrangement possible sont peut-être dans l'air. Qui nous dira les idées de derrière la tête qui hantent l'Empereur allemand?

« En tout cas, c'est avec un immense soulagement que deux grands pays d'abord, que toute l'Europe ensuite, salueraient une solution d'un lourd et pénible conflit franco-allemand, si cette question pouvait être résolue sans que la terre soit ensanglantée, sans que des centaines de villes soient en ruines, sans que des milliers de familles soient en deuil, en deçà comme au delà du Rhin.

« Quel beau rêve a fait là M. Siegfried!..

PONTONNIERS NOYÉS

On télégraphie d'Avignon, 14 mai:

« Dans un exercice fait ce matin sur le

13 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Le lendemain matin, grande et svelte dans sa robe d'amazone, Ellen trouvait son oncle au pied du perron. Tous les deux sautèrent en selle, la jeune fille montait Tudor, un cheval noir, petit, vil d'allures, aux formes gracieuses et souples; il avait la longue queue frémissante et la bouillante ardeur du cheval arabe.

Sir Glengarry, ravi, regarda sa nièce, il remarqua la sûreté et l'adresse avec lesquelles elle modérait la vivacité de Tudor, et, tout en souriant, il piqua des deux et la rejoignit.

« Vous montez comme une écuyère, ma nièce, lui dit-il en galopant à ses côtés, c'est un talent que je ne soupçonnais pas en vous.

Ellen sourit: elle jouissait pleinement de cette fraîche matinée d'automne, de cette course rapide qui lui rappelait ses anciennes habitudes d'Irlande,

de cet air piquant qui lui frappait au visage, et aussi de la joyeuse surprise de son oncle.

« Vous m'accompagnez quelquefois, Ellen, je vous ferai connaître notre Écosse et nous tournerons les montagnes en tous sens?

« Bien volontiers, mon oncle.

La chasse devait avoir lieu dans le nord de l'Écosse. Sir Glengarry, comme un des plus adroits et des plus infatigables chasseurs, n'eût pas voulu manquer ce rendez-vous de gentilshommes réunis pour chasser un des derniers loups qui existaient encore dans les montagnes.

Le nord de l'Écosse, couvert par les monts Grampians, coupé en deux par le canal Calédonien, est un pays rude, peu fertile et mal cultivé, sauf dans la longue et étroite vallée de la Ness qui s'étend sur les bords du grand canal. Quelquefois, au milieu de ces chaînes de montagnes qui se croisent en tous sens, tantôt dénudées et rocailleuses, tantôt boisées, couvertes de fleurs et de mousses, une petite vallée s'allonge et tourne, comme un serpent aux écailles changeantes, au pied des énormes masses qui l'abritent. Ces vallées sont parfois assez grandes, elles reposent la vue fatiguée de ces pics élevés, de ces dômes arrondis, du perpétuel mouvement des montagnes, qui n'ont jamais le même aspect, de quelque point qu'on les aperçoive.

Les rivières, rapides comme des torrents, cou-

lant sur leur lit de galets, mettent des file d'argent sur cette broderie grise, ternie par une brume perpétuelle, à peine dissipée pendant les quelques semaines d'été. On y trouve le saumon en abondance; et sa vente est une des grandes richesses du pays. Les cascades, nombreuses, variées, admirables, jettent leurs eaux claires au fond des ravins, tombent d'un seul bond du haut d'un pic, ou roulent de bloc en bloc, de pierre en pierre, se pressant un lit caché sous les sapins, les hêtres, les aunes, fleuri de bruyères, et bordé d'une mousse humide.

La chasse avait lieu près du Ben-Nevis, énorme massif qui se dresse sur le bord du canal Calédonien, comme le gardien des eaux. Ellen, enchantée de contempler ce pays magnifique, restait silencieuse et ne s'apercevait pas de la longueur de la route; sir Glengarry, plus habitué que sa nièce aux paysages féériques de l'Écosse, galopait tranquillement, ne songeant à rien, et sifflant comme un écuyer. Enfin ils arrivèrent au lieu du rendez-vous. C'était une grande prairie abritée par le Ben-Nevis, et déjà plus qu'à moitié pleine de piqueurs, de meutes et de chasseurs, au costume uniforme. Quelques dames, fièrement montées sur de jolis chevaux, s'apprétaient à suivre la chasse. Les groupes étaient animés, on désignait le Ben-Nevis comme endroit de refuge du loup, et les pentes raides et rocheuses de la

montagne qu'il fallait gravir n'éfrayaient personne. Sir Glengarry fut reçu avec joie dans le cercle des hardis chasseurs, et sa nièce, qu'il présenta aux femmes de ses amis, fut tout de suite la bienvenue parmi ces Écossaises dont on a vanté, à bon droit, la généreuse hospitalité.

Le cor sonna, la fanfare du départ fit tressaillir tous les chiens, instantanément lâchés, les piqueurs les serrèrent de près, suivis des gentilshommes, et enfin des dames, dont les longues robes flottantes s'arrangeaient mal de cette course dans les épines. Quelques-unes avaient de petites carabines, et gênées de leurs jupes le serrèrent autour des étriers. Toutes autres qu'elles eussent tremblé de se voir liées ainsi, à la merci de leurs chevaux; mais rien n'effraie ces Écossaises, rompues dès l'enfance aux exercices violents.

La chasse commença, les cors qui se répondaient, éveillaient tous les échos, indiquaient la marche du loup; les chiens, pris de frénésie, suivaient ardemment sa course, et les piqueurs, voyant passer la meute à travers les champs, prenaient pour un instant part active à la chasse, poussaient des exclamations de triomphe ou de regret, selon que le loup était plus ou moins en vue, et indiquaient du geste aux chasseurs égarés la piste de la bête.

La poursuite fut longue: le loup, harcelé par la meute, essayait de lui échapper en se cachant

Rhône par les pontonniers, une nacelle contenant un lieutenant et quatre hommes a chaviré.

» L'officier et trois des hommes ont été sauvés, mais le quatrième de ces derniers a disparu.

» A Saint-Magne, sur la Durançe, où les pontonniers établissaient un pont volant pour réparer un pont de chemin de fer, un poseur de voie et six pontonniers sont tombés à l'eau.

» Deux pontonniers se sont noyés.

BOULANGER A LILLE

M. Boulanger est acclamé par ses amis avec une frénésie croissante, si l'on en croit certains renseignements, ceux de la Lanterne, de l'Intransigeant et même du Figaro.

Le banquet de Lille a eu lieu sans incident. Au dessert, un toast a été porté par M. de Carpentier à M. Boulanger, qui a répondu par un discours dans lequel nous relevons le passage suivant concernant ses collègues les députés :

« Pressés de tenir enfin leurs engagements et de songer aux réformes pour la réalisation desquelles ils avaient été spécialement envoyés au Palais-Bourbon, ces mauvais payeurs persistent à laisser protester leurs signatures et, pour donner le change à l'opinion, c'est à nous qu'ils s'en prennent de leur impuissance à réaliser les progrès inscrits dans leurs professions de foi ; ce n'est pourtant pas moi qui ai conseillé ces expéditions lointaines, qui font du déficit l'état permanent de nos finances et qui n'ont servi qu'à nommer de nouveaux fonctionnaires dans les pays annexés, comme si le nombre des fonctionnaires n'était pas déjà assez développé. Mon crime, oh ! je le connais, c'est aussi le vôtre, mes chers compatriotes et amis.

» Il est dans notre désir nettement et formellement exprimé de concentrer nos forces pour résister à une attaque possible, au lieu de les disperser en Extrême-Orient, pour aller défendre des mines à rendements problématiques et servir d'escorte à des aigreflois, qui n'hésitent jamais entre leur fortune personnelle et la ruine publique.

» Et les auteurs de ces campagnes extravagantes et criminelles sont précisément ceux qui m'accusent le plus obstinément de rêver la guerre, comme ils me reprochant aussi de rêver la dictature. Car vous avez dû remarquer que les deux légendes ne vont pas l'une sans l'autre. La guerre ! moi qui n'ai jamais laissé échapper une occasion de déclarer mon amour pour une paix digne et honorable ! La dictature ! le conventionnel, Couthon, accusé publiquement de vouloir monter au trône, se contenta de montrer ses jambes paralysées.

» Quelle dictature craignent-ils donc ceux qui m'ont enlevé brutalement mes épaulettes et mon épée ? Il faut que les cinq cents rois fainéants dont se compose la Chambre aient singulièrement conscience de leur irrémédiable impopularité, pour se précipiter des moindres agissements d'un homme ainsi désarmé.

» Au fond, chers électeurs, ce n'est pas de moi qu'ils ont peur, c'est de vous qu'ils ont lassés par leurs promesses mensongères et leur incapacité révoltante.

» Le prétendu péril qu'ils ont inventé sert à masquer celui qu'ils font depuis si longtemps courir au pays et que vos votes sont seuls susceptibles de conjurer.

» Ceux qui avaient fait de la situation de député un véritable métier comptaient l'exercer sans encombre jusqu'à la fin de leur carrière. Ils étaient si bien parvenus à endormir la France qu'on pouvait la croire morte. Mais vous l'avez réveillée de son long sommeil, vous lui avez posé la main sur le cœur, et l'on s'est aperçu qu'il battait encore pour l'honneur, pour la Patrie et pour la République.

» Les trois mots : Dissolution, Revision, Constituante, ont eu le don de faire sortir aussi le Parlement de son état léthargique, si calme et si indifférent à l'heure récente encore où les graves incidents survenus à la frontière avaient plongé tous les patriotes dans les plus cruelles angoisses.

» Les groupes de la Chambre ont retrouvé une ardeur incomparable quand ils ont compris que c'était, non plus la France, mais eux-mêmes qui étaient menacés dans leur avenir politique et dans leur réélection.

» Ah ! s'ils mettaient à défendre notre territoire et nos finances, la même énergie qu'à sauvegarder leurs sièges parlementaires, la République n'aurait pas subi tant de crises de toute nature !

» Est-ce que les questions de justice ne doivent pas dominer aujourd'hui toutes les ambitions personnelles, et en quoi donc mon attitude a-t-elle jamais permis à qui que ce soit de suspecter mes intentions ?

» N'ai-je pas renoncé à toute candidature pour m'attacher exclusivement à celle du département du Nord, le seul à qui j'ai demandé de prononcer entre moi et mes calomnieux ? Votre réponse a été assez précise pour ne plus laisser de place à l'équivoque.

» Mais loin de fermer la bouche à mes détracteurs, devenus aujourd'hui les vôtres, votre décision n'a fait qu'exaspérer ces prétendus défenseurs du suffrage universel. Ces attaques systématiques ne vous atteignent pas plus que moi-même, ne vous empêcheront pas de poursuivre l'œuvre de réforme pour laquelle nous collaborerons sans relâche.

» Je sais ce que je dois au département, à la fois le plus vaste et le plus industrieux du territoire de la République.

» Ses besoins matériels ne sont fondés en effet, avec ses besoins politiques, il a plus que tout autre, peut-être, besoin de calme et de stabilité ; or, on n'obtiendra ni l'un ni l'autre tant que durera une Constitution qui met constamment les ministères à la merci de coalitions immorales, lesquelles ne sont en réalité que des courses aux portefeuilles. Vous nommez vos députés pour qu'ils s'occupent de vous, et ils s'occupent d'eux-mêmes. Cette duperie ne peut durer plus longtemps. Je vous promets de travailler avec vous à la faire cesser. Notre grand pays n'appartient à personne

qu'à lui-même : Vive la France ! Vive la République !

Il faut bien le reconnaître, le général Boulanger n'a pas prononcé, cette fois, un discours déraisonnable. C'est surprenant, mais c'est exact.

Oui, brav' général, vous avez cent fois raison.

Mais, si impuissant que soit ce gouvernement et si misérable que soit cette Chambre, vous ne valez pas mieux, car vous ne représentez rien du tout.

Vous avez conspiré naïvement, comme un écolier qui se croit un grand homme ; vous avez lâché votre épée imprudemment dans l'espoir de saisir une dictature, peut-être une couronne ; et dans le bruit qu'a provoqué votre équipée vous n'avez pas su distinguer les moqueries des applaudissements.

Il est mathématiquement exact que les trois quarts de vos électeurs vous ont acclamé dans l'unique but de jouer une farce au gouvernement qui les fatigue ; et vous avez pris cette fausse monnaie électorale pour de la belle et bonne popularité.

Vous n'êtes qu'un bibelot politique à la mode, et tout le monde sait que la mode change tous les trois mois.

Dans six semaines vous ne serez plus qu'une marchandise d'occasion et au rabais, parce que vous ne représentez rien.

RENTREE DU GENERAL BOULANGER A PARIS

Le général Boulanger est rentré à Paris, hier matin, à onze heures.

Une foule considérable de curieux s'était portée à la gare du Nord.

A la sortie, dès qu'il a été reconnu dans la voiture qui l'emmenait, un certain nombre de jeunes boulangistes se sont précipités, l'acclamant et l'ont accompagné ainsi par la rue Lafayette, la rue Drouot et la rue de Richelieu, jusqu'à la place du Théâtre-Français. La voiture a été à cet endroit entourée et escaladée par les manifestants, et n'a pu passer qu'avec peine à la porte de l'hôtel du Louvre, où le général a mis pied à terre, le chapeau à la main.

M. Déroulède l'a reçu.

Pendant le trajet, un voyageur d'omnibus ayant crié : « Ah ! Boulanger ! l'omnibus a failli être jeté à terre ; la police a dispersé les assillants. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'élection des maires

Un arrêté de M. le Préfet règle les formalités de l'élection des maires et adjoints.

Les Conseils municipaux des communes du département se réuniront le 20 mai courant en session ordinaire. Cette session pourra durer six semaines, et sera close le 4^e juillet prochain.

La première séance de la session sera consacrée à l'installation du Conseil et à l'élection de la municipalité.

Les nominations faites par le Conseil municipal devront être rendues publiques dans les vingt-quatre heures de leur date, par voie d'affiche apposée à la porte de la Mairie.

La loi organique du 5 avril 1884 ordonne que pour constituer la municipalité, le Conseil municipal doit être au complet. « Il sera procédé, dit l'article 77, aux élections qui pourraient être nécessaires pour compléter le Conseil municipal. »

On sait que le docteur Peton, élu conseiller à Saumur, a également été nommé à Dampierre, et l'on se demande si, pour la nomination du maire, il ne faut pas que le docteur opte pour l'une ou l'autre des communes. En outre, dans celle qu'il aura abandonnée, la municipalité pourra-t-elle se constituer dimanche, ou n'y faudra-t-il pas ajourner cette opération après une nouvelle élection complémentaire ?

Oui, paraît-il, la municipalité peut se constituer dès dimanche, car la loi dit (art. 77) : « Si, après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil municipal procédera néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il ne soit réduit aux trois quarts de ses membres. »

Si l'on peut passer outre, après les élections complémentaires, à plus forte raison en est-il ainsi après les élections générales.

Enfin, serait-ce bien régulier, si M. Peton ne faisait pas savoir, de suite, quelle commune a le plus ses sympathies, de Saumur ou de Dampierre ?

ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 MAI

Scrutins de ballottage

Qui été élus dans les communes suivantes de l'arrondissement de Saumur :

- Douaies. — 4 conservateurs.
- Forges. — 4 républicains.
- Chenillé-sur-Loire. — 1 conservateur.
- Coutures. — 2 républicains, 1 conservateur.
- Brigné. — 2 conservateurs.
- Beauregard. — 2 républicains, 1 conservateur.
- Saint-Macaire. — 1 conservateur.
- Vandehay-Rillé. — 2 républicains.
- Disné. — 2 conservateurs.
- Parthenay. — 4 républicains.
- Vihiers. — 5 républicains.
- Saint-Clément-des-Loges. — 1 républicain.
- Varrains. — 2 conservateurs.
- Cernusson. — 1 conservateur.
- Les Carques. — 1 républicain, 1 conservateur.
- Glacé. — 4 conservateurs.
- Le Fosse-de-Tigné. — 1 conservateur.
- Saint-Hilaire-du-Bois. — 5 conservateurs.
- Montillonn. — 1 républicain.
- Le Voids. — 1 républicain, 1 conservateur.
- Turquant. — 2 conservateurs. M. Cristal, l'homme au poteau intempêtif, est passé.
- Puy-Notre-Dame. — C'est par erreur que nous avions annoncé que 3 républicains avaient été élus avec 40 conservateurs, le 6 mai. Il y eut 13 conservateurs élus au premier tour et 3 autres dimanche dernier. Le conseil est donc entièrement conservateur.

LE TRAMWAY SAUMUROIS

On écrit de Montsoreau au Journal d'Indre-et-Loire :

« La voie est complètement achevée de Fontevault à Saumur. Les gares seront bientôt terminées. On présume que la réception du tramway pourra avoir lieu dans la première quinzaine de juin, et que l'exploitation commencera dès que cette formalité sera accomplie. »

LE COLLEGE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Par décision du 8 mai 1888, les officiers d'artillerie (lieutenants en 2^e) dont les noms suivent ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade :

M. Crépey, du 36^e régiment, officier d'infanterie à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 10^e régiment. — Continuera à suivre les cours de ladite Ecole.

M. Chaze, du 20^e régiment, officier d'infanterie à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 35^e régiment. — Continuera à suivre les cours de ladite Ecole.

dans les fourrés derrière les quartiers de roche ; toujours relancé, fatigué de la course, il passait parfois tout près des chasseurs ; on entendait alors une décharge générale ; les femmes, les jeunes filles même, jouaient de la carabine avec dextérité, et souvent les blessures qui faisaient jaillir le sang de la bête étaient dues à leurs petites balles. Mais la chasse continuait toujours ; aucun coup n'avait été mortel pour le loup, les chevaux ruisselaient de sueur, les chiens essouffés montraient leur langue rouge et sèche. Cependant le cor ne cessait de sonner et d'appeler les chasseurs.

Ruïn, à un certain moment, hommes et bêtes se trouvèrent au bord de la cascade de Foyers, qui tombe du haut d'un rocher à pic, dans le fond d'un ravin infranchissable. Le loup, affolé par la poursuite, s'arrêta une seconde, sembla mesurer la distance qui le séparait de l'autre bord, et s'élança dans le vide. Il y eut un instant de silence ; mais tout à coup on entendit un bruit sourd, un hurlement de douleur : le loup était tombé au fond du ravin.

Il était impossible d'y lancer les chiens, les eaux de la cascade les auraient entraînés, ou ils se seraient brisés sur les pierres ; d'ailleurs, les plus hardis chasseurs se penchaient au-dessus de l'abîme, ne pouvaient pas même apercevoir la bête. Qu'était-elle devenue ? La fanfare commença un chant plaintif, lent et bien rythmé. Les

piqueurs regardaient leurs maîtres ; les gentilshommes se consultaient ; les femmes, toujours plus ardentes, surtout en Ecosse, donnaient une descente au ravin. Mais le danger effrayait les plus braves, on hésitait.

A ce moment Ellen chercha des yeux son oncle, elle ne l'entendait pas donner son avis ; mais elle fouilla en vain tous les groupes : sir Glengarry n'y était pas. Un peu inquiète, elle regardait malgré elle du côté de la cascade, lorsque tout à coup un grand cri s'éleva, un grand cri de victoire, de triomphe ; deux coups de fusil éclatèrent au fond du ravin, un dernier hurlement se fit entendre, et la corne des chasseurs d'Ecosse sonna joyeusement ! Hallali !

Chasseurs et chasseuses se précipitèrent aussitôt sur le bord du précipice. Ellen la première, au son de l'étonnement et de la joie, et au moment où la fanfare répondait à l'hallali triomphant, sir Glengarry apparut, gravissant les rochers et tenant le loup sur son épaule.

Les hurrahs éclatèrent, on acclama le vainqueur, chacun voulut savoir comment il était parvenu au fond du ravin ; ce fut un succès général que tous les hommes enviaient.

Calmé, au milieu de cette jole bruyante, sir Robert déposa la bête à terre, puis, avec solennité, il tira le poignard, garni de pierres étincelantes, qu'il portait à la jambe droite, et

coupant la patte du loup, il chargea deux des plus vieux et des plus habiles chasseurs de la porter à Ellen. La jeune fille le reçut en souriant, et, défilant son voile d'au-dessus d'un mouvement élégant et souple, elle le noua autour de la patte, l'éleva un instant et l'enroula autour de sa taille. Chacun admira sa grâce et son aisance ; les piqueurs accomplirent leurs chiens, prirent avec eux les devants, et les chasseurs revinrent au petit trot, escortant sir Glengarry.

La chasse avait vivement intéressé Ellen, elle était animée et presque gale en retournant avec son oncle vers le château. Elle soutenait avec ardeur la conversation et essayait d'obtenir à son tour un récit détaillé de la descente de sir Glengarry dans le précipice. Mais l'Ecosse parlait peu ; elle ne répandait à sa nièce que par monosyllabes son habit gris était déchiré en plusieurs endroits, les épines avaient lacéré ses mains et son visage, et y avaient fait de grandes égalguignes, marquées par des taches de sang. Pendant le dîner qui suivit leur arrivée, de singulières pâleurs passèrent sur son visage. Ellen attribua ce malaise à la fatigue de la journée, et essaya de distraire son oncle. Elle y parvint en partie, sir Glengarry s'anima et le dîner sembla se rétablir complètement.

(A suivre.) GERMAINE D'ANJOU.

Union Saumuroise
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Grand concours de tir au fusil Gras, à 200 mètres, du 20 mai au 17 juin.
5 prix, 2 épingles, 5 médailles.
Prix d'honneur offert par le ministre de la guerre.

Le Président, G. DOUSSAIN.

CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Le correspondant saumurois du Patriote d'Angers rend compte en ces termes du concours dont nous avons donné le résultat :

« Dimanche, 13 mai, un grand concours de gymnastique a eu lieu au gymnase de l'Union saumuroise, sous la présidence de M. Cottineau, sous-préfet de l'arrondissement, qui avait à ses côtés les membres du jury, MM. Perreau, vice-président; Menser, professeur; Julien, Odouard et Voelker, commissaires.

Cette fête avait attiré une nombreuse affluence et beaucoup de dames aux élégantes toilettes. La salle était décorée avec goût par M. Goyard, jardinier-fleuriste; les parois couvertes de panoplies de drapeaux disparaissaient sous la verdure et des massifs de fleurs les plus rares offraient un coup d'œil charmant.

Les divers exercices de la barre fixe, aux barres parallèles, aux anneaux, au trapèze, à la corde fixe, à l'échelle, ont été exécutés avec adresse par les jeunes gymnastes qui étaient en costume. Les sauts en longueur et les sauts périlleux ont permis d'admirer la souplesse des artistes, et les exercices d'ensemble ont été enlevés avec une prestesse remarquable, au milieu des applaudissements les plus sympathiques. Ensuite, le jury a fait le classement par ordre de mérite et l'on a procédé à la distribution des prix.

La fête, qui avait commencé à deux heures, a été terminée à six heures.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Jeudi 17 mai 1888,
à 8 heures du soir

EXÉCUTION DES MORCEAUX DU CONCOURS DE NIORT

1. Le Grandeur, pas redoublé... X.
 2. Victoria, ouverture... P. AMPARÉ.
 3. Deuxième Fantaisie variée... FOARE.
 4. Le Camp du Drap d'Or, ouverture... BOUOT.
 5. Grande fantaisie sur la Muette de Portici... AUBRA.
- Le Chef de musique, V. GOURRAULT.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

UN INCENDIAIRE.

Le nommé Blouin, Louis-Joseph, âgé de 22 ans, né le 12 avril 1866, à Montjean (Maine-et-Loire), cultivateur et musicien, demeurant à Villebriquet, prévenu d'incendie volontaire, et de tentative d'incendie volontaire.

De la procédure instruite contre le ci-dessus dénommé, au tribunal de première instance de Saumur, résultent les faits suivants :

Le sieur Blouin avait fait fabriquer une tente et un plancher mobile, qu'il transportait dans les communes voisines les jours de fête, afin de pouvoir y organiser des bals publics.

Ce matériel était assez coûteux; il n'avait pas encore réussi à le payer complètement, aussi était-il dans une situation très embarrassée.

Il avait assuré son matériel à la Compagnie la Confiance pour 2,000 francs, le 14 janvier il faisait des démarches pour s'assurer à la Mutuelle du Mans et signait le lendemain son acte d'adhésion à cette société d'assurances. Parmi les titres contre lesquels il s'assurait, se trouvait celui qui pouvait couvrir son matériel; il les évaluait à 2,000 francs.

Le 18 mars, dans l'après-midi, le feu éclatait dans une écurie appartenant au sieur Beauvils.

La tente et les accessoires de Blouin se trouvaient dans cette pièce; quant à lui, il était absent. Les voisins se rendirent promptement maîtres de l'incendie; les dommages tant à l'immeuble qu'aux objets qui y étaient enfermés furent insignifiants.

L'incendie était certainement volontaire,

car des cordons de paille avaient été attachés au plafond et pendaient jusqu'au sol de l'écurie. De la paille avait été également placée sur les ardoises de toiture au point de jonction entre la toiture et la muraille. La nouvelle du sinistre fut apportée à Blouin, qui se trouva à Bourgueil, par le sieur René Beauvils. Blouin ne manifesta aucune surprise et se borna à dire que l'incendie était l'œuvre de ses ennemis; il ajouta même: Je suis bien certain qu'on reviendra en faire autant.

Le samedi suivant, vers 4 heures du matin, l'on constatait que le feu avait été mis de nouveau dans l'appartement où le nommé Blouin résumait son matériel. Ce n'était pas dans l'écurie où le feu avait déjà été mis, mais dans une chambre où Blouin déposait habituellement sa tente et son plancher. Cette chambre est attenante à la maison qui sert d'habitation au sieur Cothier.

Cette fois le feu détruisit le matériel de Blouin, endommageant en même temps le plafond, les portes et les fenêtres de la pièce où il s'était déclaré. Aucun doute ne pouvait exister sur l'origine de l'incendie. La porte était fermée à clef, des cordons de paille étaient roulés sous les ouvertures des portes, un morceau de toile était cloué intérieurement sur la fenêtre. Ce qui indiquait que toutes les précautions avaient été prises pour que l'incendie pût se propager à l'intérieur et détruire les objets qui s'y trouvaient, avant d'être aperçus de dehors. Sur un poteau, non loin de là, était collé un placard où on lisait: Il faut que tu brûles, je suis payé pour le faire; si je le manque, je recommencerai une autre fois.

Il a été établi que cette inscription était de la main de Blouin et on a retrouvé chez lui la feuille de papier dans laquelle cette affiche avait été découpée. En présence de ces charges, Blouin a fait des aveux, mais il soutient, contre toute vraisemblance, qu'il est étranger à la première tentative.

Sur la déclaration du jury qui a rendu un verdict de culpabilité, mitigé par des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Blouin à cinq ans de réclusion.

ANGERS. — Rixe entre conscrits.

Lundi, vers midi, sur le Mail de la Préfecture, une bataille s'est engagée entre les jeunes gens du tirage au sort qui étaient venus pour le conseil de révision. Plusieurs ont été plus ou moins grièvement blessés. L'un d'eux, littéralement assommé de coups, a dû être transporté au poste. Le docteur Gourdon a constaté de graves contusions au visage. Outre une congestion alcoolique imminente, il craint la perte de l'œil gauche.

Un des combattants a aussi perdu une oreille. Décidément ils savent s'amuser, les conscrits angevins.

Par arrêté préfectoral du 11 mai, les électeurs de la 3^e section du canton Nord-Est d'Angers (quartier de Boisnet) sont convoqués, le dimanche 27 mai, pour élire un conseiller municipal en remplacement de M. Laigle, décédé.

Théâtre d'Angers. — M^{me} Agar, de la Comédie-Française, donnera demain jeudi, au Grand-Théâtre, une représentation composée de: 1^o Le Monde où l'on s'ennuie; 2^o Les Femmes savantes.

CHOLET. — La chambre des notaires de l'arrondissement de Cholet est ainsi composée:

MM. Loiseau, notaire à Cholet, président; Gabory, notaire à Beaupréau, syndic; Durand, notaire à Montfaucon, rapporteur; — Foyer, notaire à Maulévrier, secrétaire; — Denéchau jeune, notaire à Liré, trésorier; — Tizou, notaire à Chemillé, et Renard, notaire à Saint-Flurent-le-Vieil, membres.

SEGRÉ. — Vendredi soir, le nommé Jean-Baptiste Clémenceau, clerc d'huisier à Segré, au retour d'une course qu'il avait entreprise sur un tricycle dans la journée, descendait rapidement la rue de la Madeleine, à Segré.

Cette côte, assez rapide, fait un coude très brusque près de la maison occupée par M. Grimaud. La vitesse acquise était très grande; le tricycle, mal dirigé par Clémenceau, qui montait pour la première fois, projeta violemment le malheureux clerc sur le sol.

Dans cette chute, Clémenceau s'est cassé un bras et a eu la figure couverte de contusions.

NOMINATIONS MILITAIRES

M. le colonel Prax, du 18^e de ligne, à Quimper, vient d'être nommé commandant du Prytanée militaire à La Flèche, en remplacement de M. le colonel Brault, nommé chef de cabinet au ministère de la guerre.

Le nouveau commandant du Prytanée est breveté d'état-major comme commandant du 15^e bataillon de chasseurs. Il a été ansipite chef d'état-major de la 18^e division d'infanterie à Angers, et commandant du 48^e de ligne à Quimper.

LE SUICIDE DU SERGENT-MAJOR ROUHAUD

Voici l'ordre du régiment qui a été lu au 425^e de ligne, à Poitiers, au sujet de ce suicide:

« En dehors de toute idée religieuse, et quel qu'en soit le motif, le suicide est une lâcheté. C'est une lâcheté, car, si misérable qu'elle paraisse, si brisée qu'elle soit par les luttes de la vie, une existence peut être utile, si on la consacre au bien, ce que le suicide n'a pas eu le courage de faire.

« Mais pour nous, soldats, ce n'est pas seulement une lâcheté, c'est de plus une désertion: notre vie appartient au pays, qui, demain, peut en avoir besoin.

« Le sergent-major Rouhaud a accompli, on se suicidant ce matin, cet acte de lâche désertion. Il s'est montré indigne des galons qu'il portait, indigné du choix dont il avait été l'objet parmi ses camarades, l'élite de la jeunesse française; aussi, non seulement les honneurs militaires ne lui seront pas rendus, mais personne n'accompagnera son convoi.

Poitiers, le 11 mai 1888.

Le lieutenant-colonel commandant provisoirement le 125^e de ligne.

Signé: Rouhaud.

RENNES. — Un pari. — Un jeune avocat de Rennes, M. de C..., a gagné dimanche le pari suivant:

Il s'agissait d'accomplir en 8 heures et demie un trajet de 48 kilomètres.

Il a mis 7 heures un quart seulement à faire cette marche, non compris un repos d'une heure environ.

Son allure a été la même pendant toute la route, et telle que la voiture qu'il avait peiné à suivre. Les deux dernières lieues, particulièrement, ont été faites en 55 minutes.

L'enjeu consistait en quatre diners! C'était bien peu de chose pour tant de fatigue, mais l'amour-propre faisait compensation.

LA ROCHELLE. — Une mêlée sanglante a mis en émoi dimanche les ouvriers du port de la Pallice. Trois ouvriers italiens nommés Raymond Silvani, Jacques Furigo, Francisco Pastore, ont au milieu d'une rixe, frappé à coups de couteau un maçon français de nom de Vigne. Procès-verbal a été dressé contre les Italiens que le procureur de la République a fait incarcérer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mai.

Les dispositions de la spéculation restent toujours très favorables: le 3 0/0 clôture à 82.50, le 4 1/2 0/0 à 105.78.

L'action du Crédit Foncier est recherchée à 1,416. Les obligations foncières et communales sont toujours très recherchées par l'épargne. Une plus-value de 25 à 30 fr. paraît assurée sur la Foncière 1883.

La Société générale est bien tenue à 453.75. La transaction intervenue avec la maison Dreyfus laisse au bilan de la société l'évaluation portée à l'actif.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 600.

Les obligations de la Société des Immeubles ont des demandes suivies à 386.50. Ces titres inscrits depuis dix jours seulement à la cote officielle ont déjà fixé l'attention du marché, tant par les avantages de remboursement à 1,000 fr et d'un intérêt annuel de 15 fr. payable par trimestres que par des garanties immobilières de premier ordre. Il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 100 fr. d'écart entre le cours actuel de ces obligations et celui des titres similaires de la Banque Hypothécaire.

L'action de Panama a un marché très animé, on cote en clôture 350, les porteurs comptent sur un vote favorable du Sénat sur la question des obligations à lots.

Il se fait en ce moment, par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais, une émission qu'on pourrait appeler « morale ». Une société trouve commode de substituer à des titres rapportant 25 fr., d'autres titres n'en rapportant que 20. C'est une covr-

sion du 5 0/0 en 4 0/0. Si ces procédés venaient à se généraliser, l'épargne française serait dans une jolie situation!

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 fr. nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 et sa réserve statutaire de 500,000 fr. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026 en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique aura lieu le 31 mai.

Le Comptoir d'Épargne fait 1,030. Nos chemins de fer sont fermes.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique
Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 16 mai, 11 h. matin.

Le président de la Chambre a reçu aujourd'hui les membres des bureaux des trois groupes républicains, afin de dresser la liste des lois à adopter que la Chambre devra faire aboutir jusqu'à la fin de sa législature.

Le ministre de l'intérieur a reçu MM. Basly, Camelinat et Meunier pour conférer au sujet de la grève des verriers.

Le ministre a promis que son intervention serait énergiquement conciliante, mais non violente.

Le général San Marzano, de retour de Massouah, est attendu à Rome vendredi.

L'interpellation, au Parlement italien, sur la politique financière est close. Un vote de confiance a eu lieu hier.

Nouvelles à la main.

Chez le dentiste de Clémenceau... Je ne vous conseille pas de vous faire encore arracher d'autres dents. Bientôt, il ne vous en restera plus une seule.

La belle affaire!

Croyez-moi... Vous vous en mordriez les doigts!

Ap buffet de la gare... Garçon, pourquoi me comptez-vous un franc pour ma serviette?

Dans l'état où monsieur Pa mise, il est absolument indispensable de la donner en blanchissage!

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT,
rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir ses clients qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et quinze de chaque mois.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à...

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,
Où vous trouverez:
Des Complots Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

M. DOUESNEL, EPICERIE CENTRALE, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il vient de recevoir de l'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège de la Société est de l'exploitation sort à Nice, 9, boulevard de l'Hôtel, et la maison de vente à Paris, 10, avenue de l'Opéra, — des Huiles d'olives nouvelles sur fines dont la pureté lui est garantie sur facture et par l'article 3 des statuts de la Société ainsi conçu:

« La Société s'interdit absolument le commerce de toute huile autre que celle d'olive pure. »

Cette huile supérieure est vendue 1 fr. 20 le 1/2 kilog. au détail, 1 fr. 40 par 5 kilog. et 4 fr. par 10 kilog.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire: SAM LOCKHART de l'Hippodrome de Paris.

Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir.

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Étude de M. FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

Séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 3 mai 1888, Il appert que M^{me} Alphonsine Boivin, épouse de M. Francis Evraud, ancien marchand forain, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Notre-Dame, n° 29, admise à l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Saumur du 15 février 1888, Ayant pour avoué constitué M. COQUEBERT DE NEUVILLE, A obtenu à son profit sa séparation de biens, contre ledit M. Francis Evraud, son mari, sus-nommé. Pour extrait, certifié conforme par l'avoué-sousigné. Saumur, le 15 mai 1888. F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain.

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXON.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.

ACHETER

IMMÉDIATEMENT Pour cause de décès.

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ. S'adresser à M^{me} veuve VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 38, rue Saint-Nicolas, Saumur.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE Le Mercredi 30 Mai 1888, à une heure.

En l'étude et par le ministère de M. LE BARON,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément Située à Panvigne, Commune de Villebœuf.

Comprenant: Une GRANDE MAISON D'HABITATION, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une FERME, le tout contenant sept hectares cinquante ares.

On pourra traiter avant l'adjudication. Toutes facilités seront accordées pour les paiements. S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, Le jeudi 31 Mai 1888, à 4 heures.

En l'étude et par le ministère de M. LE BARON,

EN UN SEUL LOT,

I. — UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vieux-Bagneux, sur le bord du Thouet, à l'abri des inondations, comprenant: Maison avec caves, buanderie, nombreuses dépendances et jardin bien planté, le tout contenant vingt-deux ares.

II. — Un Clos de Vigne

Contenant soixante-six ares environ, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle, commune de Bagnoux. Ces immeubles, appartenant à MM. LABICHE.

Mise à prix: 45,000 fr. Grandes facilités pour les paiements. S'adresser à M. LE BARON, notaire.

La Maison MEXME Fabrics demande des ouvrières.

Études de M. LE BARON et de M. BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le MARDI 5 juin 1888, à midi,

En l'étude de M. LE BARON, notaire à Saumur,

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Écuries, Remises, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M. LE BARON, dépositaire du cahier des charges, ou à M. BRAC, notaires.

Étude de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

AFFERMAGE DE BIENS COMMUNAUX

Le DIMANCHE 8 juin 1888, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermement de divers biens, situés commune des Rosiers, dont la désignation suit:

Article premier.

Trente hectares de terre labourable, situés aux Champillons, joignant le chemin de la Bloirie à la Planchette-Princay, la pièce de terre de la Planchette-Princay, le surplus du commun, la route de Beaufort et divers propriétaires.

Article deuxième.

Dix hectares de terre, situés aux lieux dits la Planchette-Princay, la Maison-Neuve et le Petit-Bois.

Article troisième.

Dix hectares de terre, situés aux llettes.

Article quatrième.

Un hectare de terre, aux Champillons.

Article cinquième.

Un hectare de terre, situé au même lieu.

Article sixième. Un hectare de terre, situé aussi au même lieu.

Article septième. Et soixante-six ares de terre, situés aux llettes.

S'adresser, pour tous renseignements: Soit au Secrétaire de la Mairie, soit audit M. BEAUMONT, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère, Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

8 Wagons à bascule; 300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole, 33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

France à domicile, pour un an... 6 fr. pour six mois... 3 fr. 50 pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) ... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 15, rue de Tournon, à Paris.

A VENDRE BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans SAUMUR

Fournitures diverses pour le découpage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBAUD On s'abonne à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS: Edition mensuelle, sans annexes ni gravures... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS: Six mois... 7 fr. Un an... 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Écho Saumurois.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MAI.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Cotations	Dernier cours		Cotations	Dernier cours		Cotations	Dernier cours		Cotations	Dernier cours
3 %	82 55	82 45	Est	775	775	Obligations			Gaz parisien	510	510
3 % amortissable	85 25	85 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	530	Est	390	390
3 % (nouveau)	105 50	105 65	Midi	1161 25	1161 25	1865, 4 %	521	520 50	Midi	397	397
Obligations du Trésor	513	514	Nord	1540	1542 50	1869, 3 %	404 25	407 50	Nord	405	405
Banque de France	3500	3500	Orléans	1208 75	1208 75	1871, 4 %	396	396 50	Orléans	400	400
Société Générale	455	455	Océan	885	885	1875, 4 %	515	514	Océan	397	397 50
Comptoir d'Escompte	1035	1035	Compagnie parisienne du Gaz	1310	1305	1876, 4 %	514 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	396
Crédit Lyonnais	577 50	582 50	Canal de Suez	2170	2165	Bons de liquid. Ville de Paris	510	517 50	Paris-Bourbonnais	395 50	394
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1412 50	1417 50	C. g. Transatlantique	535	535	Obligations communales 1870	477	477 50	Canal de Suez	588	588
Crédit mobilier	342 50	348 50	Russe 5 0/0 1870	97 50	97	Obligat. foncières 1879 3 %	498	487 25	Panama 6 0/0	380 50	380
Canal Intér.-Panama	350	348 75				Obligat. foncières 1 83 3 %	384 50	383			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POTIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR						
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	STATIONS	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.		
Saumur (orl.)	3 03	6 50	8 31	10 27	1 38	4 16	Saumur (orl.)	3 31	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 36	3 05	5 42	11 7		
Saumur (état)	6 50	8 31	10 27	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	8 31	4 16	8 34	8 34	Vivry	8 10	12 09	3 17	5 54	9 31			
Nantillyballe	7 03	8 37	10 44	1 46	4 26	8 49	Nantilly	8 37	4 26	4 3	4 3	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03	9 40			
Varr.-Chacé	7 09	8 43	10 58	1 52	4 32	8 59	Montreuil (a)	9 19	4 55	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 39	6 14	9 51			
Brézé s.-Cyr	7 17	8 51	11 1	2 00	4 40	9 08	(dép.)	9 39	5 2	9 30	9 30	Noyant-Méon	8 39	12 39	3 46	6 21	10 02			
Montreuil (a)	7 21	8 55	11 15	2 06	4 46	9 16	le Vandelnay	9 40	5 11	9 31	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	12 46	3 56	6 31	10 13			
(dép.)	7 24	8 58	11 24	2 08	4 49	9 11	Baugé	9 50	5 20	9 41	9 41									
Thouars	7 28	9 02	11 27	2 17	4 57	9 15	Doué	9 52	5 27	9 42	9 42									
Loudun	7 30	9 04	11 29	2 19	4 59	9 17														
Poitiers	7 32	9 06	11 31	2 21	5 01	9 19														

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.